

Le lundi 8 juillet 2013 – le huit juillet deux mille treize à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni dans la salle de formation de la Mairie de Bazancourt, sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Étaient présents

M. Franck GUREGHIAN
Mme Annie-Paule VAUDE
M. Michel ARNOULD
M. Claude SCRABALAT
Mme Marie-Odile LECLERE
M. Yannick KERHARO
M. Alain DETIENNE
Mme Nicole GLADE
M. Denis PETIT
M. Guy RIFFE
M. Bernard GASSMANN
M. Laurent DAUPHINOT
M. Stéphane DORUCH
M. Jean-Michel LIESCH
M. Jacky FAUCHEUX
M. Daniel RICHARD
Mme Nathalie SCOTTO D'ANIELO
M. Claude VIGNON
M. Jean-Jack VELY

Absents excusés suppléés

M. Max BOIRAME, excusé, suppléé par M. Christophe MADELAIN
Mme Marie-France MOURLON, excusée, suppléée par M. Claude ROMAGNY
M. André BLANCHARD, excusé, suppléé par M. Alain DETIENNE

Absent excusé ayant donné un pouvoir

Mme Catherine DELAPLACE, excusée, ayant donné pouvoir à Mme Annie-Paule VAUDE
Mme Myriam BATAILLE-PETIT, excusée, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Odile LECLERE
M. Patrice MOUSEL, excusé, ayant donné pouvoir à M. Stéphane DORUCH

Monsieur Alain BOURDAIRE est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté

Ordre du jour

1. Révision du prêt réalisé pour le pôle communautaire et de services « La Doline » à Warmeriville,
2. Pôle scolaire « maternelle et de services » à Bazancourt,
 - Détermination de l'indemnité à allouer aux 2 architectes qui siègent au Jury de Concours
3. Convention de partenariat entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay pour l'aménagement du Parc d'Activités Sohettes / Val des Bois,
4. Extension du réseau Basse Tension pour le pôle scolaire et de services à Boulton sur Suipe (tarif jaune),
 - Délibération à prendre avec le S.I.E.M.
5. Rétrocession du terrain d'assise pour la construction d'un gymnase sur le territoire de la commune d'Isles sur Suipe,
6. Compte rendu du Syndicat Mixte du Nord Rémois,
7. Rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe,
8. Rapport d'activités 2012 du Sycodec,
9. Délégations exercées par le Bureau et le Président,

Il est décidé à l'unanimité d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :

10. Restauration scolaire – choix du prestataire pour la confection et la fourniture des repas sur nos 3 sites en liaison froide.

JUILLET 01

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été signée en date du 28 mai 2013 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'une part et la Communauté de Communes des Rives de la Suipe à Bétheniville représentée par Monsieur Francis RENARD, Président, d'autre part, concernant la délégation de maîtrise d'œuvre assurée par le SIABAVE dans le cadre de la présente convention.

JUILLET 02

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 21 mars 2013 entre Monsieur Patrice MOUSEL, Maire de la commune de Warmeriville d'une part et Monsieur Yannick KERHARO, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt d'autre part, ayant pour objet la définition des obligations respectives de la commune de Warmeriville et de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe concernant l'aménagement et l'entretien du giratoire à l'entrée de la zone commerciale située sur la RD 20.

JUILLET 03

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 27 mai 2013 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président d'une part et Monsieur Alain GREGOIRE Directeur du groupe scolaire Suipe des Marais à Auménancourt et mandataire de la coopérative scolaire OCCE Suipe des Marais, d'autre part, concernant la mise à disposition le samedi 1^{er} juin 2013 de 9h à 22h des locaux scolaires en vue de préparer la kermesse de fin d'année.

JUILLET 04

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 16 mai 2013 entre le Lycée Professionnel Saint Michel 39 rue Martin Peller à Reims représenté par Madame Corinne COLAS (chef de travaux) sous couvert de Monsieur Eric BOUCHET, chef d'établissement, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Mademoiselle Manon BASTIN qui effectuera un stage à la crèche « Les P'tits Boult » à Boult sur Suipe pour la période du 21 mai au 28 juin 2013.

JUILLET 05

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 2 mai 2013 entre la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du Collège Georges Charpak à Bazancourt représentée par Monsieur Fabrice WATEAU, Principal, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Mademoiselle Ophélie RONDOT qui effectuera un stage à l'école maternelle de Boult sur Suipe pour la période du 3 juin au 8 juin 2013.

JUILLET 06

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 2 mai 2013 entre la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du Collège Georges Charpak à Bazancourt représentée par Monsieur Fabrice WATEAU, Principal, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'accueil de Mademoiselle Charlotte ZARANSKI qui effectuera un stage à l'école maternelle de Bazancourt pour la période du 3 juin au 8 juin 2013.

JUILLET 07

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 13 mai 2013 entre la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du Collège Georges Charpak à Bazancourt représentée par Monsieur Fabrice WATEAU, Principal, d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part concernant l'accueil de Mademoiselle Elodie GACHET qui effectuera un stage à l'école maternelle de Bazancourt pour la période du 10 juin au 29 juin 2013.

JUILLET 08

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 28 mai 2013 entre le Lycée Professionnel Saint Michel 39 rue Martin Peller à Reims représenté par Madame Corinne COLAS (chef de travaux) sous couvert de Monsieur Eric BOUCHET, Chef d'établissement d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part concernant l'accueil de Mademoiselle Clothilde SOULIER qui effectuera un stage à l'école maternelle de Warmeriville pour la période du 3 juin au 28 juin 2013.

JUILLET 09

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 13 mai 2013 entre le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Reims 45 rue Cognacq Jay représentée par son Directeur Général Monsieur JP MICHELANGELLI, l'Institut de Formation d'Auxiliaires de puériculture du CHU de Reims représenté par son directeur Monsieur Jean-Jacques GAYRAUD d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt, représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part concernant l'accueil de Mademoiselle Vanessa LAROCHE qui effectuera un stage à la crèche « Les P'tits Boult » à Boult sur Suipe pour la période du 3 juin au 28 juin 2013.

JUILLET 10

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 16 mai 2013 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'une part, Madame Stéphanie AUBERT directrice de l'école maternelle et Madame Florence GUERY directrice de l'école élémentaire de Warmeriville d'autre part, pour la mise à disposition des locaux scolaire du groupe scolaire « La Doline » en vue de préparer la kermesse de fin d'année qui se déroulera le samedi 22 juin 2013 de 9h à 23h.

JUILLET 11

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 14 juin 2013 entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'une part, Madame Marie-Laure VALLEE Présidente de l'Association des Parents d'élèves de l'école maternelle de Bazancourt et Madame Violaine BAUSSERON Directrice de l'école maternelle de Bazancourt, d'autre part, concernant la mise à disposition le vendredi 21 juin 2013 de 17h45 à 24h des locaux scolaires de l'école maternelle pour la kermesse de fin d'année.

JUILLET 12

ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU

D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une convention a été passée en date du 10 juin 2013 avec Madame Hélène GRANDJEAN, enseignante à l'école élémentaire de Boult sur Suipe d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO Président d'autre part, en vue d'un stage de remise à niveau CM1/CM2 du lundi 26 août au vendredi 30 août 2013 de 9h à 12h.

JUILLET 13

**ARRETE DU PRESIDENT PRIS EN VERTU
D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Une convention a été passée en date du 31 mai 2013 entre le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Bazancourt représenté par son Président délégué, Monsieur Jérôme GILLE d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président d'autre part, concernant la prestation de services pour un séjour à Morzine Avoriaz destiné à 9 enfants âgés de 11 ans pour la période du 13 au 20 avril 2013.

JUILLET 14

**Pôle scolaire et de services « La Doline » à Warmeriville
Réalisation d'un prêt à échéance choisie de 1 465 000 € auprès de la Caisse d'Epargne
25 pour**

Après avoir pris connaissance des différentes propositions de divers établissements financiers, afin de renégocier un prêt réalisé en 2012, pour financer les travaux de construction du pôle scolaire et de services à Warmeriville sur 15 ans au taux fixe de 5,94 % et à rembourser par anticipation,

Le Président propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne, un prêt à échéance choisie d'un montant de 1 465 000 € au taux choisi de 2,44 % correspondant à un taux fixe de 2,70 %.
La durée de l'emprunt est fixée à 10 ans.

Le remboursement s'effectuera annuellement (1^{ère} échéance au 15/02/2014).
La commission d'intervention s'élève à 1 980 €.
Il n'y a pas d'autres frais sur ce dossier.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de la réalisation du prêt sus visé aux conditions décrites ci-dessus et

AUTORISE le Président à signer tous contrats à intervenir et toutes les pièces utiles pour ce dossier.

JUILLET 15

**Construction d'un pôle communautaire scolaire et de services « partie maternelle » à Bazancourt.
Indemnisation des architectes membres du Jury de Concours
25 pour**

Vu le Code des Marchés,

Vu la délibération n° JUIN 12 du Conseil Communautaire en date du 3 juin 2013 autorisant le lancement des procédures réglementaires relatives à la construction du pôle scolaire maternelle et de services de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe à Bazancourt,

Vu la délibération n° JUIN 13 en date du 3 juin 2013 désignant le jury de concours,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'indemnisation des architectes qui participeront au jury de concours,

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE de fixer l'indemnité à :

- Frais kilométriques :
sur la base du barème du Bulletin Officiel des Impôts,
- Indemnités journalières :
100 € TTC/heure de présence au jury.

JUILLET 16
ZAC Sohettes / Val des Bois
Présentation du projet global de la 1^{ère} tranche de travaux établie par la CCIRE
25 pour

Pour faire suite à la délibération n° JUIN 21 du 3 juin 2013 et à la note de présentation envoyée avec la convocation à l'ensemble des conseillers communautaires, les éléments suivants sont présentés :

- un plan global des 192ha viabilisés (155ha cessibles) du Parc d'activités (annexe 1A) pour lesquels les travaux à usage de l'ensemble de la zone (voie structurante, STEP, réserves et amenées des réseaux) réalisés lors de la 1^{ère} tranche pour environ 4 170 000 € sont répartis pour 76 % à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et 24 % à la charge de la Communauté de Communes Beine-Bourgogne.
- un plan de la 1^{ère} tranche représentant 62ha viabilisés pour 46ha cessibles (annexe 1B) pour lesquels les travaux sont répartis pour 61 % à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et 39 % à la charge de la Communauté de Communes Beine-Bourgogne.
- un plan économique (annexe 1C) reprenant les principales charges et produits pour la globalité de la ZAC et la 1^{ère} tranche et les répartissant comme indiqué ci-dessus.

Le plan global fait ressortir à ce jour pour l'ensemble de la zone une fois achevée (192ha) une charge à financer de 9 725 000 € pour les différentes collectivités et notamment la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et la Communauté de Communes de Beine-Bourgogne.

Pour la 1^{ère} tranche, le besoin est chiffré à 3 285 000 € (62ha) pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe et la Communauté de Communes Beine-Bourgogne.

Considérant que les travaux réalisés en 1^{ère} tranche nécessaires à l'ensemble de la zone (voie structurante, STEP, réserves et amenées des réseaux) sont répartis au prorata des surfaces brutes concernées entre les communautés de communes comme suit :

- 76 % CCVS (146ha/192ha)
- 24 % CCBB (46ha/192ha)

Considérant que les travaux propres à la 1^{ère} tranche sont répartis au prorata des surfaces brutes concernées entre les communautés de communes comme suit :

- 61 % CCVS (38ha/62ha)
- 39 % CCBB (24ha/62ha)

Vu ces éléments, pour la 1^{ère} tranche, la part à financer pour chacune des collectivités est la suivante :

- CCVS 2 683 854 €
- CCBB 601 146 €

Sur le montant de 2 683 854 € affecté à la CCVS il sera nécessaire de pouvoir débloquer 858 833 € de Fonds de concours sur la période 2014/2015 puis le reste (1 825 021 €) sur la période 2016/2022.

Compte tenu des inscriptions déjà réalisées par mise en réserve budgétaire au 31 décembre 2013, il est tout à fait possible d'autofinancer cette 1^{ère} tranche d'ici à 2022 à raison d'environ 300 000 € par an, sachant que progressivement des recettes fiscales devraient venir amortir en partie ce besoin d'autofinancement notamment après 2018.

Il est entendu que cette participation de 2 683 854 € pour notre communauté de communes sur cette 1^{ère} tranche doit constituer un maximum.

En effet, sont possibles des prix de marchés inférieurs à l'estimation établie par la CCIRE à l'ouverture des plis pour les travaux, mais également des financements supplémentaires de la part du FEDER et du Conseil Général de la Marne notamment.

Enfin, une commercialisation rapide par la CCIRE des lots viabilisés engendrera une moins-value sur les frais financiers et les frais de gestion d'où l'intérêt également d'être attentif à trouver le juste prix de commercialisation quitte à faire des efforts promotionnels sur les premiers lots vendus.

Vu cette présentation et après en avoir débattu et obtenu toutes les réponses aux questions posées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

VALIDE le dossier tel que présenté,

CONFIRME l'intention de co-financement de cette première tranche sur la base du plan économique présenté sous réserves que les autres collectivités partenaires confirment également leur intention de cofinancement et que des modifications des emprises foncières n'affectent pas l'équilibre de l'opération.

FIXE le montant maximum de la participation communautaire par Fonds de concours à 2 683 854 € pour la 1^{ère} tranche à financer d'ici à 2022 sachant que celle-ci pourra être révisée à la baisse dans les conditions définies ci-dessus.

AUTORISE le Président à poursuivre la démarche pour la mise en place d'une convention cadre entre la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe, la Communauté de Communes Beine-Bourgogne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay qui sera prochainement soumise à l'approbation du conseil communautaire.

ET PREND NOTE que notre capacité d'autofinancement et les nouvelles recettes fiscales nous permettent d'engager cette opération de la 1^{ère} tranche d'aménagement de la ZAC Sohettes/Val des Bois.

JUILLET 17

***Pôle scolaire et de services à Boulton sur Suippe
Extension du réseau Basse Tension pour tarif jaune
25 pour***

Considérant la nécessité de la mise en place d'un chauffage par géothermie d'une puissance électrique souscrite supérieure à 120 KVA nécessitant l'amenée d'un tarif jaune sur le nouveau pôle scolaire et de services et l'extension du réseau Basse Tension,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne. (SIEM) a compétence à Boulton sur Suippe pour la réalisation des extensions Basse Tension,

Vu le devis établi par le SIEM, prenant en compte une remise de 40 %, qui s'établit à 7 310 € pour ces travaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE le Président à signer les pièces liées à ce dossier (devis, convention, etc....) pour la réalisation des dits travaux moyennant une participation au SIEM de 7 310 € étant entendu que cette prestation pourrait être remise en cause si l'option géothermie actuellement engagée débouchait sur une non faisabilité nous obligeant à changer le système de chauffage et donc de réduire la puissance souscrite à moins de 120 KVA.

JUILLET 18

***Rétrocession du terrain acquis auprès de la commune d'Isles sur Suippe pour l'édification d'un gymnase
19 pour – 6 contre***

Considérant la vente à l'euro symbolique d'un terrain cadastré C 1427 lieudit « Les Grévières » d'une contenance de 52a 09ca par la commune d'Isles sur Suippe à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe le 26 octobre 2009 pour l'édification d'un gymnase communautaire,

Considérant le différé de ce projet par la CCSV par délibération n° 678 du 5 juillet 2010,

Considérant qu'il est prévu à l'acte notarié un retour du bien dans les conditions initiales à la commune d'Isles sur Suippe avant le 31 décembre 2013 si aucun projet communautaire ne voyait le jour,

Considérant la délibération n° 2013/64 de la commune d'Isles sur Suippe du 16 mai 2013 sollicitant le retour de ce terrain à la commune d'Isles sur Suippe,

Vu le courrier reçu de l'office notarial de Witry les Reims en date du 7 juin 2013 demandant une délibération actant le retour de ce terrain à la commune d'Isles sur Suippe,

Vu la remarque formulée par Mr DORUCH stipulant que les élus de Warmeriville s'opposent à cette disposition,

Ayant pris acte de ces éléments,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de sa rétrocession dans les conditions initiales, tel que prévu à l'acte du 26 octobre 2009, à la commune d'Isles sur Suipe.

JUILLET 19

Restauration scolaire

Choix du prestataire pour la confection et la fourniture des repas sur nos 3 sites en liaison froide 25 pour

M. le Président indique qu'un appel à concurrence a été réalisé pour la confection et la fourniture de repas en liaison froide destinés aux restaurations de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe (Auménancourt, Boulton sur Suipe, Warmeriville).

Un cahier des charges a été établi sur la base de la situation actuelle avec un repas biologique par semaine.

Le contrat à passer est d'une durée de 3 ans renouvelable deux fois par période d'un an.

L'annonce a été publiée dans MATOT BRAINE, la date limite de réception des offres était le 28 juin 2013.

Les critères retenus pour l'analyse sont les suivants :

- Prix	45 %
- Valeur technique de l'offre (qualité de la réponse formulée par rapport au cahier des charges)	55 %

Il convient donc aujourd'hui de désigner l'entreprise attributaire.

Seules deux entreprises ont répondu :

1. l'entreprise ELIOR
2. l'entreprise API RESTAURATION

Après analyse des offres reçues par le Service Jeunesse Enfance Education,

Il est proposé au Conseil Communautaire de retenir l'entreprise API RESTAURATION la mieux disante conformément au tableau ci-annexé.

Pour information, le prix du repas reste identique à la situation actuelle.
Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

Vu le rapport d'analyse ci-annexé,

DECIDE du recrutement de l'entreprise API RESTAURATION aux conditions suivantes :

- 2,85 € TTC par repas enfant
- 3,15 € TTC par repas adulte

pour un contrat de 3 ans renouvelable deux fois par période d'un an.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Syndicat Mixte du Nord Rémois

Par le biais d'éléments projetés, M. KERHARO fait le point sur le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de la BA 112.

Il rappelle les 3 axes de ce dossier :

- Développer et conforter l'attractivité et le dynamisme économique du territoire du Nord Rémois en favorisant la diversification et l'ancrage d'activités existantes.
- Faire émerger de nouveaux couloirs de développement entre Reims Métropole, le site agro-industriel du pôle IAR et l'ex BA 112, futur pôle d'excellence éco-industriel.
- Créer sur le site de l'ex BA 112 un futur pôle éco-industrie / pôle éco-tertiaire.

Il présente la proposition d'orientation des typologies d'activités qui pourraient s'implanter sur le site de l'ex Base 112 et le plan d'accessibilité futur du Nord Rémois qui fait notamment apparaître la desserte RD20/RD74 à créer avec les contournements de Pomacle, Fresne les Reims et Bourgogne vers le rond-point de Brimont.

Enfin, il présente les engagements financiers inscrits dans le cadre du C.R.S.D. de l'ex BA 112 et fait remarquer que l'accès au Très Haut Débit pour notre territoire y est inscrit avec un engagement global de 250 000 € au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Pour ce dossier, des fonds FEDER à hauteur de 1 110 000 € sont également mobilisables.

Pour le contournement permettant un meilleur accès au pôle agro-industriel Pomacle / Bazancourt, 100 000 € sont inscrits pour les études au titre du Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED).

Enfin, il indique que des crédits sont disponibles au titre du FRED pour 1 000 000 € à destination des entreprises du territoire du Syndicat Mixte du Nord Rémois pour répondre à des besoins d'investissement et de créations d'emplois.

Rapport d'activités de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe

Le rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe ayant été établi conformément à la réglementation et, présenté à l'assemblée, sera envoyé aux communes pour présentation à chacun des conseils municipaux et mis en ligne sur notre site www.ccvvs.fr

Rapport d'activités du Sycodec

Le rapport d'activités 2012 du Sycodec est présenté à l'assemblée par M. VIGNON.

Il est consultable sur le site de la CCVS et celui du Sycodec.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND NOTE de ces informations

B2013/03

*Délibération du Bureau communautaire du 24 juin 2013
Virement / Ouverture de crédits n° 1
6 pour*

Il est proposé les décisions modificatives suivantes pour l'exercice 2013 :

INVESTISSEMENT

Opérations 10007 Pôle scolaire et de services à Boulton sur Suippe

DEPENSES

Article 2313	Travaux construction en cours	735 861 €
--------------	-------------------------------	-----------

RECETTES

Article 1323	Subvention Conseil Général	621 011 €
Article 1341	Subvention DETR	114 850 €

Opérations 10010 Plateau EPS Auménancourt et extension de la cour de la maternelle

DEPENSES

Article 2315	Travaux VRD en cours	76 218 €
--------------	----------------------	----------

RECETTES

Article 1341	Subvention DETR	76 218 €
--------------	-----------------	----------

Non affecté

DEPENSES

Article 204173	Fonds de concours (CCIRE)	222 746 €
Article 1641	Remboursement capital de la dette	1 325 000 €

RECETTES

Article 10222	FCTVA	222 746 €
Article 1641	Emprunt	1 465 000 €
Article 021	Virement de la section de fonctionnement	- 140 000 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article 6533	Cotisations de retraite des élus	12 869 €
Article 6616	Frais financiers	140 000 €
Article 023	Virement à la section d'investissement	-140 000 €
Article 73925	FPIC	<u>22 940 €</u>
		35 809 €

RECETTES

Article 6419	Remboursement sur rémunération du personnel	8 746 €
Article 73111	Taxes foncières et d'habitation	14 620 €
Article 74124	Dotation d'Intercommunalité	12 537 €
Article 74126	Dotation de compensation	<u>- 94 €</u>
		35 809 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 minutes.